



La e-circulaire du syndicat

Mars 2024

2024 devrait être une année historique pour la médecine du sport.

Le 20 janvier 2024, à l'initiative du SNMS Santé, le colloque préparatoire des États Généraux de la médecine du sport en France s'est déroulé à Malakoff avec la participation de toutes les instances françaises de la médecine du sport

Le SNMS Santé a présenté ses actions réalisées ces dernières années avec la synthèse de ses réflexions lors des différents séminaires d'automne, ainsi qu'un résumé de son livre blanc et des 11 propositions qui sont renouvelés régulièrement auprès de nos instances gouvernementales et de nos tutelles.

Le projet de maquette d'un DES de médecine du sport pour sa création en 2024 a été présenté comme un document de travail pour tous.

Il est rappelé que la médecine du sport ne fait pas partie des médecines à exercice (expertise) particulier selon l'assurance maladie. Le conseil national de l'Ordre des médecins enregistre actuellement la médecine du sport comme une « compétence » complémentaire à une spécialité. Les médecins généralistes représentent 78 % des 8000 médecins du sport en 2022.

En Europe 14 pays ont déjà la spécialité de médecine du sport. L'Angleterre a réussi à l'obtenir en 2012 lors des JO de Londres.

La France devrait la valider pendant les JO et JOP de Paris 2024.

Certaines spécialités médicales proposent des formations en six ans, d'autres en cinq ans et certaines uniquement en quatre ans dont plus récemment la médecine générale. Des exemples de maquettes de DES en quatre, cinq et six ans sont montrés. Une grande partie des membres du conseil d'administration du syndicat des médecins du sport souhaite un DES en cinq ans sans Co-DES.

Cette formation nécessitera au moins 2 semestres dans la spécialité de médecine du sport et 6 semestres d'approfondissement ainsi que 2 semestres libre au choix de l'interne en médecine du sport. Parmi les 10 semestres, 6 devraient être universitaires dont un en orthopédie, un en médecine de rééducation, un en cardiologie, un en urgence, un auprès d'un médecin du sport maître de stage universitaire. Il a été ainsi détaillé les objectifs généraux de la formation mais également précisée la composition de la phase socle ainsi que de la phase d'approfondissement. Comme toutes les autres maquette de spécialités médicales françaises, une phase de consolidation d'une durée d'un an sera capitale pour nos futures spécialistes en médecine du sport. En complément de celle-ci une formation théorique d'au moins huit modules est proposée.

Si possible la capacité de médecine du sport sera maintenue ou transformée en diplôme interuniversitaire national de médecine du sport pour permettre aux autres spécialistes d'avoir des compétences dans notre nouvelle spécialité.

Dans les années à venir validation des acquis d'expérience sera mise en place afin de faciliter les Passerelle et de permettre aux anciens médecins du sport de finaliser la formation spécifique

Le Président de la République française nous a accordé par écrit sa confiance, par l'intermédiaire de son directeur de cabinet, pour avancer dans ses démarches administratives. Les responsables de votre syndicat ainsi que du conseil national professionnel de médecine du sport rencontreront prochainement les personnes ressources des ministères des universités, de la recherche, de l'enseignement supérieur pour mettre en place un Conseil National d'Université de médecine du sport ; les ministères de la santé et des sports des JO et des JOP de 2024.

Nous vous tiendrons au courant de nos avancées qui devraient permettre au Président de la République d'annoncer la spécialité pendant les JO de Paris et d'organiser des États généraux de la médecine du sport à l'automne 2024 afin de mettre en place le DES spécialité de médecine du sport dès la rentrée universitaire de septembre 2025

A bientôt, Bien chaleureusement. **Dr Marc ROZENBLAT. Président du SNMS Santé**